



Principales caractéristiques des projets stratégiques

Un projet peut être considéré stratégique quand:

- il regroupe les acteurs clés du thème concerné;
- il entraîne des effets de levier et assure la durabilité des résultats;
- il est cohérent avec les principales stratégies aux niveaux local, national et transnational;
- il produit des effets tangibles qui peuvent être objectivement mesurés et vérifiés;
- il encourage la mise en oeuvre d'actions pilotes;
- il promeut l'innovation, la compétitivité et le partage de savoir-faire et de technologies.

Contacts

Autorité de Gestion Commune



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Regione Autonoma della Sardegna
Via Bacaredda, 184
09127 Cagliari - Italie
+39 070.606.24.82
www.enpicbmed.eu
enpi.projects@regione.sardegna.it

Antenne pour la Méditerranée Occidentale - Valence



Generalitat Valenciana - Conselleria de Justicia y
Administraciones Públicas
C/ Cronista Carreres 11, 4º
46003 Valencia - Espagne
+34 96.192.26.31
enpicbmed_valencia@gva.es

Antenne pour la Méditerranée Orientale - Aqaba



Aqaba Special Economic Zone Authority (Aseza)
P.O. Box 2565 - Aqaba 77110 - Jordanie
+962 320.393.34/5
CBC-Aqaba@aseza.jo

Des questions sur l'appel à projets stratégiques?

Consultez la section « Questions et Réponses » sur le site internet du Programme

Thèmes stratégiques

La zone méditerranéenne est aujourd'hui confrontée à des défis communs qui nécessitent des solutions conjointes. Parmi les diverses initiatives mises en oeuvre dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage, le Programme Bassin Maritime Méditerranée promeut la coopération en tant que contribution au développement économique, social, environnemental et culturel au niveau transfrontalier.

Suite au fort intérêt suscité par le premier appel à projets standards – 600 propositions déposées – le Programme lance désormais un appel à projets stratégiques.

Sur la base des principales caractéristiques de la zone méditerranéenne, l'appel porte sur **6 thèmes** dans le cadre des Priorités 1 et 2 du Programme.

Priorité 1. Promotion du développement socio-économique et renforcement des territoires, incluant:

- **L'industrie agroalimentaire**
- **Le tourisme durable**
- **La gestion intégrée des zones côtières**

Priorité 2. Promotion de la durabilité environnementale au niveau du bassin, comprenant:

- **La gestion de l'eau**
- **Le traitement et le recyclage des déchets**
- **L'énergie solaire**

PROJETS STRATÉGIQUES

Coopérer pour la Méditerranée



Règles de participation

Avant de soumettre une proposition, les acteurs intéressés sont invités à considérer les règles suivantes:

- Les Demandeurs et les partenaires doivent être basés dans les régions éligibles des 14 pays participants.
- La durée d'un projet doit être comprise entre 24 et 36 mois.
- Dans le cadre d'un même thème, une organisation peut participer une fois en qualité de Demandeur ou deux fois en tant que partenaire.
- Une seule organisation ne peut pas concentrer plus de 30% du budget total d'un projet.
- Un Demandeur ne peut pas se voir attribuer plus de 2 subventions dans le cadre de cet appel.

Les critères administratifs et techniques d'évaluation peuvent être consultés dans les "Lignes directrices".

Constituer un partenariat

La dimension transfrontalière des projets est un des éléments clés du Programme et représente un des moteurs de son efficacité.

Pour les projets stratégiques, les partenariats doivent représenter au minimum 4 pays et inclure au moins un Pays Méditerranéen de l'UE et un Pays Partenaire Méditerranéen.

Les partenariats impliquant davantage de pays participants sont encouragés.

Vous recherchez des partenaires ou des idées?
Consultez la section « idées de projet » sur le site internet du Programme



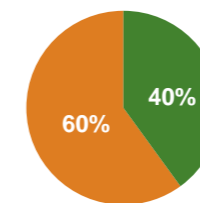
Budget

Les ressources disponibles dans le cadre de cet appel s'élèvent à 62,4 millions d'euros. Le total des coûts éligibles d'un projet doit être compris entre 2 et 5 millions d'euros.

Les subventions financent jusqu'à 90% du total des coûts éligibles tandis que le solde restant (au moins 10%) doit être cofinancé au niveau des projets.

Pour encourager une réelle appropriation commune du Programme, au moins 50% du budget des projets doit être consacré à des activités mises en œuvre dans les Pays Partenaires Méditerranéens.

- 1 Priorité 1: 37,44 millions d'euros (60%)
- 2 Priorité 2: 24,96 millions d'euros (40%)



Présenter un projet

La procédure de demande de subvention est structurée en deux phases:

1. Soumission d'une Note succincte.
2. Présentation d'un Formulaire complet de Demande (**uniquement pour les Notes succinctes présélectionnées**).

A noter que les éléments suivants ne peuvent pas être modifiés de la Note succincte au Formulaire complet de demande:

- L'objectif spécifique choisi
- Les résultats escomptés
- La composition du partenariat



Critères de sélection

Phase 1

Les Notes succinctes seront évaluées sur la base des critères suivants:

- Pertinence
- Conception

Phase 2

Les Formulaires complets de demande seront analysés conformément aux critères suivants:

- Capacité financière et opérationnelle du partenariat
- Efficacité et faisabilité
- Durabilité
- Budget et rapport coût-efficacité